



# Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2020

*L'an deux mille vingt,*

*le dix-huit décembre à dix neuf heures*

*Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.*

*Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2020*

Marion SAUVESTRE est élue secrétaire de séance.

PRESENTS	Cendrine BABOT, Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, , Julien DESCALZO, Caroline FEZAS, Brigitte JUGHON, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Daniel RALIERE, Marion SAUVESTRE.
ABSENTS / EXCUSES	Nathalie AUDRY (procuration à Daniel RALIERE) Jean-Claude DEMPÈRE (procuration à Thierry CHEBELIN) Vincent HONIAT (procuration à Karine BORDES) Brigitte LAGARDE

## Ordre du jour

[Délibération modification de statut convention assainissement](#)

[Décision modificative de DM sur budget assainissement](#)

[Délibération prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2021](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager des petits travaux urgents dans le cadre de la compétence du SDEHG](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDEHG pour raccordement d'un particulier](#)

[Questions diverses](#)

[SIECT](#)

[Questions du public](#)

M. le Maire précise que le public devra quitter la salle à 19h45 pour respecter les horaires du couvre feu.

Aucune observation concernant le compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2020.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

### **Adopté**

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier les ordres du jour initiaux pour supprimer les ordres du jour suivants :

- Annulation de la délibération du 2 juillet 2019
- Délibération du rachat du prêt du budget assainissement

Et rajouter les ordres du jour suivants:

- Délibération modification de statut convention assainissement
- Décision modificative de DM sur budget assainissement

M. le Maire rappelle le contexte concernant l'assainissement collectif, la compétence assainissement et eau potable relève du Muretain Agglo depuis le 1er janvier 2020.

Pendant le mandant précédent, le Muretain Agglo a proposé à la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle une convention de gestion transitoire actée le 10 janvier 2020. La mise en application de cette convention semble compliquée car la convention n'est pas légale. De ce fait, la trésorerie de Saint Lys a refusé de régler les traites et les intérêts de l'emprunt assainissement. Le paiement a donc été réalisé sur le budget communal.

Le Muretain Agglo demande à la commune les excédents du budget annexe assainissement qui permettrait d'honorer les emprunts. A ce jour, le budget annexe présente un déficit en fonctionnement de 52 000 euros et un déficit de d'investissement de 162 000 euros. Nous devons donc argumenter sur les recherches de ressources supplémentaires que nous avons engagé sur la section fonctionnement.

Par contre, pour la section investissement, M. le Maire rappelle que, sous le mandat précédent, des lignes d'emprunt ont été créées mais l'emprunt n'a jamais été contracté par la commune.

## **Délibération modification de statut convention**

### **assainissement**

Afin de régulariser le budget assainissement, la trésorerie demande une modification des statuts qui date de 1999. Même si la convention est illégale, elle demeure exécutable. La modification permettra donc de réaliser les écritures comptables (cf délibération modificative à suivre).

Au terme des modifications, il conviendra de faire une annulation sur le budget principal de la commune des emprunts liés à l'assainissement.

Brigitte JUGHON demande des explications sur l'illégalité de la convention. M. le maire précise que si la convention de gestion transitoire était illégale, ses articles sont eux corrects, et c'est pourquoi ils ont été repris dans le nouveau règlement intérieur de l'assainissement.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 2 abstentions (Brigitte JUGHON, Franck NEZRY), 12 pour.

**Adopté**

## **Décision modificative de DM sur budget**

### **assainissement**

Le tableau ci-dessous a été réalisé avec la Trésorerie de Saint Lys. Le but étant de

positionner les emprunts au bon endroit.

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>Investissement</b>				
D 1641		35 557 €		
C 281311/040				
C 281532/040			35 557 €	
C 021				35 557 €
<b>Fonctionnement</b>				
023		35 557 €		
761			35 247 €	
747				35 247 €
66111		27 139 €		
66112		8 106 €		
6811/042	35 557 €			

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 2 abstentions (Brigitte JUGHON, Franck NEZRY), 12 pour.

**Adopté**

## **Délibération prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2021**

Il convient d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020

Brigitte JUGHON demande à M. le maire quel montant  $\frac{1}{4}$  des dépenses représente. M. le maire présente le détail des chiffres fournis avec la convocation du conseil municipal, en précisant qu'il ne dispose pas du total.

M. le Maire présente les chiffres au Conseil Municipal.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 2 abstentions (Brigitte JUGHON, Franck NEZRY), 12 pour.

**Adopté**

**Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager des petits travaux urgents dans le cadre de la compétence du SDEHG**

Il convient de voter un montant de 10 000 euros ou de 5 000 euros annuel pour des petits travaux et ce, sur la durée du mandat comme l'a demandé le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne).

En réunion de préparation, les élus présents ont décidé de choisir le montant de 5 000 euros pour les 6 ans de mandat.

M. le Maire rappelle que cette somme n'est que très peu utilisée.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention , 14 pour.

**Adopté**

**Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDEHG pour raccordement d'un particulier**

Il convient de signer une convention car les travaux qui doivent être effectués sont sur une parcelle privée appartenant à la mairie.

Les travaux concernent une future alimentation en électricité pour une parcelle à côté de la Mairie.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

**Adopté**

## Questions diverses

### SIECT

La commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle souhaite rester au SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch) au lieu de se rattacher au syndicat du SAGE (Saudrune Ariège Garonne). La CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale) s'est réunie le 18 décembre 2020, la sortie au SIECT est soumise au vote : 24 contre, 6 pour et 7 abstention.

La CDCI s'oppose à la sortie du SIECT pour les communes du Muretain Agglo. M. le Préfet choisi ou pas de faire respecter l'avis de la CDCI au plus tard le 31 décembre 2020. M. le Maire nous informe qu'il y a de fortes chances que M. le Préfet suive l'avis de la CDCI.

## Questions du public

- M Michel Salze prend la parole:
  - Propose de mettre le parc (derrière l'école) au nom de M Ange Fernandez ancien Maire de Bonrepos décédé en 2020. M. le Maire propose que le sujet soit échangé avec les élus et rappelle également que la préfecture doit être consultée.
  - La structure militaire, dans ce même, parc est source de nuisance et de danger. Est-il possible de la retirer? M. Ralière propose d'en parler en

commission travaux.

- Dangerosité de la vitesse des véhicules rue du Guigneriou, pourquoi ne pas installer un panneau de prévention? M. le Maire précise que ce projet pourrait se faire en partenariat avec l'école.
  - Les conteneurs présents place du Couchant sont source de nuisance pour les habitations voisines. Le déplacement de cette plateforme est en projet. Ce projet doit être financé par le Muretain Agglo, M. le Maire a relancé le Muretain Agglo au mois de septembre, il va recommencer.
  - La lumière de l'Eglise reste allumée toute la nuit .
- Didier Moulin prend la parole:
    - Père d'une petite fille scolarisée en moyenne section à Bonrepos-sur-Ausonnelle, il remercie la Municipalité (Merci à ceux de ce mandat et à celui du précédent de l'avoir fait ) pour la baisse des tarifs de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole).
    - Demande des informations sur ce qui peut être fait pour la participation citoyenne suite à son échange avec Daniel Gasc en début d'année 2020. M Ralière répond que le processus a pris énormément de retard à cause de la crise sanitaire.
  - Marie-José Fernandez prend la parole
    - Au sujet de l'aménagement des poubelles au Chemin de la Coste. La mise en place d'arceau visant à caler les conteneurs est prévue.
    - Informe que l'état de l'Eglise est passable. Il pourrait être envisagé un nettoyage plus approfondi lors des cérémonies. Il est tout de même précisé que la structure n'est pas étanche et que la poussière revient très vite après le ménage hebdomadaire et suggère l'idée d'un « commando nettoyage »..

**Séance levée à 19h46**